



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT D'INITIALISATION,  
D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DE LA  
SOLUTION FLATCHR EN MODE HEBERGE  
(SAAS)**

**DÉCISION N° DM-21-102  
EN DATE DU 10 MARS 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance de la solution FlatchR en mode hébergé (Saas) ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société FLATCHR de signer un contrat de maintenance et d'assistance de la solution FlatchR en mode hébergé (Saas) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société FLATCHR – 59 boulevard exelmans 75016 Paris représentée par son Directeur Général Martin DE LA TAILLE, un contrat de maintenance et d'assistance de la solution FlatchR en mode hébergé (Saas). La validité du contrat est à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 décembre 2021. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2024.

- a) Le montant annuel de la maintenance s'élève à 7 004,00 euros HT (sept mille quatre euros), dont 5 024,00€ HT en investissement et 1 980.00€ en fonctionnement.
- b) Les prestations complémentaires feront l'objet d'un bon de commande pour un maximum annuel de 10 000€ HT

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de l'administration  
générale et de l'open data,

***Signé***

**Alida VALVERDE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210310-Imc1H8223H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 10/03/2021  
Date de Publication : 10/03/2021